



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1496

Evolution des tarifs des équipements culturels
de l'Etablissement Public Territorial
pour l'année 2019/2020

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	A
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		A
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		A
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

Les équipements culturels de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ont été transférés par la délibération du 7 novembre 2017 qui a défini l'intérêt territorial sur la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels. Ces équipements sont issus des anciennes communautés d'agglomération de Val de Bièvre et des Portes de l'Essonne, ainsi que des villes d'Ablon, Villeneuve-Saint-Georges et Viry-Chatillon.

Depuis cette délibération, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre a engagé une démarche d'harmonisation des politiques tarifaires et de leurs conditions d'application.

Dans l'attente de cette harmonisation, les tarifs appliqués jusqu'alors ainsi que leurs conditions d'application restent celles issues des villes et des communautés d'agglomération qui en assuraient la gestion.

Dans ce cadre, les tarifs des équipements culturels sont révisés chaque année pour tenir compte de l'inflation et dans l'objectif d'une progression des recettes de 1% en moyenne.

Les nouveaux tarifs applicables pour l'année scolaire 2019/2020 sont proposés en annexes à la présente délibération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu l'arrêté n°2017-177 du 19 juin 2017, portant fixation des tarifs et droits d'entrée des conservatoires de musique, théâtre et danse, des établissements d'enseignement artistiques et du territoire à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu la délibération n°2017-11-07_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, entretien, et fonctionnement des équipements culturels et socioculturels ;

Vu la délibération n°2018-06-26_1117 fixant l'évolution des tarifs des équipements sportifs de l'Etablissement Public Territorial, pour l'année 2018/2019 ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour la période 2019/2020 pour ces établissements ;

Entendu le rapport de M. Jean-Luc Laurent ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Fixe les tarifs 2019/2020 des équipements culturels reconnus d'intérêt territorial par délibération n° 2017-11-07_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017.
2. Précise que les tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2019 sont fixés conformément aux grilles ci-annexées.
3. Précise que le bénéfice des tarifs "EPT" est réservé aux habitants et aux salariés des 24 communes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre.

4. Dit qu'à la présente délibération est annexée les documents suivants :
- Annexe 1 : les tarifs du réseau des conservatoires de musique, de danse et de théâtre du Val de Bièvre
 - Annexe 2 : les tarifs du réseau des conservatoires des portes de l'Essonne
 - Annexe 3 : les tarifs du conservatoire de Villeneuve-Saint-Georges
 - Annexe 4 : les tarifs de la médiathèque de Villeneuve-Saint-Georges
 - Annexe 5 : les tarifs du Théâtre de Villeneuve-Saint-Georges
 - Annexe 6 : les tarifs de la Cité des arts de Viry-Chatillon et leurs modalités d'application
 - Annexe 7 : les tarifs des médiathèques de Viry-Chatillon et leurs modalités d'application.
 - Annexe 8 : les tarifs des médiathèques du réseau des Portes de l'Essonne et leurs modalités d'application
 - Annexe 9 : les tarifs de l'école et espace d'Art Camille Lambert de Juvisy et leurs modalités d'application
 - Annexe 10 : les tarifs du cinéma la Tournelle à l'Hay-les-Roses et leurs modalités d'application.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 51 – Abstentions : 3

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

MUSIQUE 2019/2020

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT

30 €

Hors EPT

55 €

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)
sauf éveil, initiation

6.80 €

Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs)
non remboursable mais déductible des droits d'inscription

18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2019/2020**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268.00 €	771.00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324.00 €	771.00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397.00 €	771.00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement	397.00 €	771.00 €
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialis	493.00 €	771.00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114.00 €	331.00 €
	Tarif 2	133.00 €	331.00 €
	Tarif 3	163.00 €	331.00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262.00 €	331.00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1	187.00 €	545.00 €
	Cycle 2	225.00 €	545.00 €
	Cycle 3, Cycle spécialisé	277.00 €	545.00 €
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans	493.00 €	771.00 €
Pratique d'ensemble (si pratique unique)		36.00 €	36.00 €

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaire

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

Les droits d'inscription sont payés lors de l'inscription administrative. Ces frais payés par tous restent acquis à l'établissement Public Territorial et ne sont pas remboursables.

Les droits de scolarité sont facturés au trimestre selon les modalités prévues dans le règlement intérieur du conservatoire : ils sont dus dès lors qu'un trimestre est commencé.

Ils ne donnent lieu à remboursement, au prorata temporis, qu'en cas de déménagement en cours d'année et sur production de justificatif, en cas d'absence prolongée pour raison médicale motivée, sur production de justificatif et après un mois d'arrêt total des cours, en cas d'absence prolongée d'un professeur et après un mois d'arrêt total des cours.

Une dégressivité des tarifs sera appliquée en fonction des tranches de quotients familiaux fixées par les villes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif. L'application de cette dégressivité fera l'objet d'un remboursement par lesdites communes sur présentation d'un mémoire.

Pour les prêts d'instruments, une participation forfaitaire annuelle, facturée au trimestre, est à verser par le bénéficiaire du prêt et s'élève à :

- 45 € par instrument et par an, pour les instruments à cordes (guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse...);
- 100 € par instrument, pour les instruments à vent (flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, tuba, saxophone...).

Annexe à la délibération n°1 : Danse Val-de-Bièvre

DANSE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable	EPT	30 €
	Hors EPT	55 €
S.E.A.M. (Relevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux) sauf éveil, initiation		Sans objet
Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs) non remboursable mais déductible des droits d'inscription		18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2019/2020**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268.00 €	771.00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	354.00 €	771.00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397.00 €	771.00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement		
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493.00 €	771.00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114.00 €	331.00 €
	Tarif 2	133.00 €	331.00 €
	Tarif 3	163.00 €	331.00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262.00 €	331.00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaire

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

THEATRE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT 30 €

Hors EPT 55 €

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)
sauf éveil, initiation

Sans objet

Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs)
non remboursable mais déductible des droits d'inscription

18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

Plein tarif		2019/2020**	
		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268.00 €	771.00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	354.00 €	771.00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397.00 €	771.00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement		
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493.00 €	771.00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114.00 €	331.00 €
	Tarif 2	133.00 €	331.00 €
	Tarif 3	163.00 €	331.00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262.00 €	331.00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaire

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

Tarifs à partir du 1er septembre 2019/2020

Réseau des conservatoires de Musique, Danse et Théâtre des Portes de l'Essonne - Grand-Orly Seine Bièvre

Tarif annuel

Quotient	Forfaits		Options
	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	
Quotient A	94.00 €	112.00 €	60.00 €
Quotient B	112.00 €	130.00 €	68.00 €
Quotient C	131.00 €	160.00 €	81.00 €
Quotient D	162.00 €	191.00 €	98.00 €
Quotient E	193.00 €	227.00 €	116.00 €
Quotient F	229.00 €	274.00 €	135.00 €
Quotient G	277.00 €	324.00 €	167.00 €
Quotient H	327.00 €	387.00 €	196.00 €
Quotient I	391.00 €	458.00 €	233.00 €
Quotient J	463.00 €	550.00 €	281.00 €
Quotient K	555.00 €	652.00 €	334.00 €
Quotient L	652.00 €	787.00 €	398.00 €
Elèves ne résidant pas sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	1,131.00 €	1,344.00 €	679.00 €

Frais de dossier (annuel – non remboursable) par foyer inscrit

15.00 €

Le tarif au quotient s'applique au personnel du territoire de l'ex CALPE et des communes qui la composent*. Une dérogation est accordée aux élèves essonniers pratiquant un instrument rare ou inscrits en 3ème cycle

L'inscription est annuelle : l'année entière est due même en cas d'abandon en cours d'année (sauf dispositions particulières prévues par le règlement intérieur).

Le tarif est annuel. Le règlement par trimestre n'est qu'une facilité de paiement. Un prorata pourra être appliqué en cas d'inscription en cours d'année ou en cas de fermeture exceptionnelle de l'établissement pour raisons techniques.

Le forfait comprend la formation musicale (FM) et instrumentale (FI) ainsi que les pratiques collectives associées au parcours de formation, dans la limite des places disponibles. Dans le cadre du parcours personnalisé, la tarification au forfait reste appliquée.

L'option correspond à l'une des activités suivantes seule : danse, deuxième instrument, éveil et initiation, formation musicale, théâtre, ateliers, musique de chambre.

Réduction pour inscription multiple d'élèves de moins de 21 ans d'une même famille. Cette réduction est appliquée après classement des enfants par ordre dégressif des coûts d'inscription. Les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier du tarif moins de 21 ans sur présentation d'un justificatif de scolarité. La réduction n'est pas applicable pour le tarif unique.	Pour le 1er enfant	Plein tarif
	Pour le 2ème enfant	-20%
	Pour les enfants suivants	-50%

Atelier de musique ancienne, préparation à l'option musique au bac, activités "chant choral", culture musicale du XX^es, analyse, orchestre symphonique, big band ...

Tarif unique : Option A

Activité ponctuelle hors forfait : centre de ressources, atelier ponctuel, session de musique de chambre

Tarif Option calculé au prorata du nombre de cours

Elève des Classes à Horaires Aménagés des collèges Delalande et Buisson, uniquement pour les disciplines enseignées dans le cadre du partenariat EN / CRI

Gratuité

Elève et membre des ensembles d'harmonie du territoire des Portes de l'Essonne* (pour l'instrument pratiqué dans le cadre de l'Harmonie)

Sur attestation de présence

Frais de dossier uniquement

Elève ne résidant pas sur le territoire des Portes de l'Essonne* et membre de « l'Ensemble Choral des Portes de l'Essonne »

Tarif : Quotient L

Personnel de l'Education Nationale travaillant sur le territoire des Portes de l'Essonne*

Sur justificatif

CONSERVATOIRE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES		
<u>Tarifs annuels 2019/2020</u>		
Tranches 1 à 5	Formation musicale seule Eveil musical	116.00 €
	Forfait cursus instrumental	149.00 €
	Forfait cursus piano	175.00 €
	Forfait cursus : Chant	162.00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	104.00 €
Tranche 6	Formation musicale seule Eveil musical	141.40 €
	Forfait cursus instrumental	180.00 €
	Forfait cursus piano	211.00 €
	Forfait cursus : Chant	193.00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	125.00 €
Tranche 7	Formation musicale seule Eveil musical	169.00 €
	Forfait cursus instrumental	214.00 €
	Forfait cursus piano	249.00 €
	Forfait cursus : Chant	230.00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	149.00 €
Tranche 8	Formation musicale seule Eveil musical	191.00 €
	Forfait cursus instrumental	245.00 €
	Forfait cursus piano	287.00 €
	Forfait cursus : Chant	264.00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	172.00 €
Tranche 9	Formation musicale seule Eveil musical	229.00 €
	Forfait cursus instrumental	292.00 €
	Forfait cursus piano	341.00 €
	Forfait cursus : Chant	314.00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	204.00 €
Tranches 10 et 11	Formation musicale seule Eveil musical	255.00 €
	Forfait cursus instrumental	326.00 €
	Forfait cursus piano	379.00 €
	Forfait cursus : Chant	349.00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	227.00 €

Pratique collective tarif unique	Chorale - Théâtre - Orchestres - Ateliers Pour toute inscription à l'une de ces disciplines hors forfait	33.00 €
---	---	----------------

Hors EPT	Formation musicale seule Eveil musical	503.00 €
	Forfait cursus instrumental	646.00 €
	Forfait cursus piano	749.00 €
	Forfait cursus : Chant	693.00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	361.00 €

Le paiement de la cotisation annuelle peut avoir lieu en une, deux ou trois fois sans frais.

Médiathèque Villeneuve-Saint-Georges 2019/2020

Frais de reproduction des documents au sein des médiathèques

Le réseau des médiathèques de Villeneuve-Saint-Georges est composé de la médiathèque René-Fallet, de la médiathèque Jean-Ferrat et du médiabus. L'inscription y est gratuite pour tous.

- En cas de perte d'un document non soumis à des droits de prêts et de consultations spécifiques, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document ne peut être remplacé à l'identique ou si l'utilisateur ne se manifeste pas après trois lettres de rappel, un remboursement au prix actualisé est demandé à l'emprunteur.

TARIFS APPLICABLES

Document non rendu ou détérioré (livres, CD audio, jeux de société)	Remboursement au prix actualisé selon le catalogue fournisseur
Document non rendu ou détérioré (DVD, DVD-Rom)	Remboursement forfaitaire de 30 €
Remplacement de carte de lecteur perdue	1.30 €
Photocopie et impression A4 noir et blanc	0.10 €
Photocopie et impression A4 couleur	0.65 €
Photocopie et impression A3 noir et blanc	0.35 €
Photocopie et impression A3 couleur	1.30 €
Carte de photocopie vierge (chargement par 10 copies)	1 €
Remboursement liseuse ou tablette tactile non rendue ou détériorée	Remboursement au prix actualisé selon le catalogue fournisseur
Sac en toile	1 €

Sud-Est Théâtre de Villeneuve Saint Georges

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

1. Établissements scolaires

		2019/2020	
		Tarif proposé	
Établissements VSG et EPT	Films	Gratuit	
	Visites d'expositions	2 €	
	Spectacles <i>Maternelles/Élémentaires</i> <i>Collèges/lycées</i>		3.5 €
			4 €
Établissements hors EPT	Films	Gratuit	
	Visites d'expositions	3 €	
	Spectacles <i>Maternelles/Élémentaires</i> <i>Collèges/lycées</i>		6 €
			8 €

* La priorité est accordée aux établissements villeneuvois.

Chaque élève ayant assisté à une représentation sur le temps scolaire est invité lorsqu'il revient voir le même spectacle lors d'une représentation tout public (afin de lui permettre de revenir en famille).

2. Spectacles tout public

		2019/2020
		Tarif proposé
Spectacles tout public	Tarif plein	20 €
	Tarif réduit	10 €
Spectacles familiaux et spectacles ayant lieu dans la cafeteria	Tarif plein	8 €
	Tarif réduit	4 €
	Tarif très réduit (enfants de moins de 3 ans)	3 €
Spectacle Festi'Val de Marne	Tarif plein	20 €
	Tarif réduit	12 €
Tarif partenaires (Sur signature d'une convention)	Tarif unique	8 €

Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, les personnes de plus de 65 ans, les personnes non-imposables, les familles nombreuses, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

3. Abonnements

		2019/2020
		Tarif proposé
Abonnement 4 spectacles	Tarif plein	60 €
	Tarif réduit	38 €
Abonnement 6 spectacles	Tarif plein	87 €
	Tarif réduit	55 €
Abonnement 10 spectacles	Tarif plein	140 €
	Tarif réduit	90 €

Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, les personnes de plus de 65 ans, les personnes non-imposables, les familles nombreuses, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Tarifs Cité des Arts de Viry-Chatillon

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

GRILLES TARIFAIRES 2019/2020

MUSIQUE		
	Individuel	Collectif
Tarif minimum	85.40 €	52.60 €
Tarif maximum	353.50 €	161.60 €
Extérieurs	808.00 €	505.00 €

Prêt d'instruments : gratuit

DANSE		
	Cours collectifs 45 à 60 minutes	Cours collectifs 75 à 90 minutes
Tarif minimum	52.60 €	80.50 €
Tarif maximum	161.60 €	262.60 €
Extérieurs	505.00 €	606.00 €

ARTS PLASTIQUES		
	Cours collectifs enfants, jeunes moins de 18 ans Peinture, Sculpture	Cours collectifs Adultes Peinture - Sculpture
Tarif minimum	52.60 €	60.60 €
Tarif maximum	161.60 €	171.70 €
Extérieurs	505.00 €	555.50 €

THEATRE		
	Cours collectifs enfants, jeunes moins de 18 ans	Cours collectifs Adultes 3 heures
Tarif minimum	52.60 €	80.50 €
Tarif maximum	161.60 €	323.20 €
Extérieurs	505.00 €	606.00 €

PRATIQUES COLLECTIVES

Au sein de la cité des Arts, les pratiques suivantes :

- Orchestre d'harmonie
- Orchestres 1er cycle
- Orchestre 2ème cycle
- Orchestre symphonique
- Ensembles de clarinettes
- Ensembles de cuivres
- Ensembles de flûtes traversières
- Ensembles de guitares
- Ensembles de percussions
- Quatuor de saxophones
- Ateliers
- Ateliers de découvertes
- Chorale d'enfants
- Chorale d'adolescents
- Chorale d'adultes
- Musique de chambre

Sont considérées comme des pratiques collectives et soumises à la tarification suivante :

- Gratuité pour les élèves inscrits à la Cité des Arts.

- Forfait annuel de 21.80 € pour toute personne non inscrite à la Cité des Arts.

CONFERENCES HISTOIRE DE L'ART

Les conférences d'histoire de l'art sont incluses dans l'offre de la Cité des Arts (hors enseignement artistique)

Le cycle de conférence d'histoire de l'art est soumis à tarification à hauteur de **51,50 € le forfait de 8 conférences**

Modalités de mise en œuvre :

- Inscription préalable pour le cycle de 8 conférences,
- Application d'un forfait fixe de **51,50 €** quel que soit le nombre de séances fréquentées,
- Paiement effectué par le versement de la totalité du forfait lors de l'inscription,
- Application d'une réduction de 50 % pour une inscription à partir du 15 février 2020,
- La participation sera rattachée à la facturation de la Cité des Arts.

PRECISIONS SUR LES MODALITES D'APPLICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA PRATIQUE DES COURS DISPENSES DANS LE CADRE DE LA CITE DES ARTS A VIRY-CHATILLON :

Application d'une tarification individualisée pour l'ensemble des prestations et calculée de la manière suivante :

- Taux d'effort = (tarif maximum - tarif minimum) / (QF plafond – QF plancher),
- Tarif = tarif minimum + (QF usager – QF plancher)*taux d'effort.

Le quotient familial retenu pour le calcul des prestations est celui calculé par la Caisse d'Allocations Familiales et sera directement demandé auprès de cette administration ou auprès des familles bénéficiaires de prestations familiales.

Pour les familles non bénéficiaires de prestations familiales de la CAF, le mode de calcul du quotient familial (QF) sera identique et effectué comme suit :

- $QF = (\text{Revenus nets annuels perçus} / 12) + \text{Prestations Familiales mensuelles} / \text{Nombre de parts}.$

Étant précisé que le nombre de parts est déterminé comme suit :

- Le ou les parents : 2 parts,**
- Les deux premiers enfants : 0,5 part chacun,**
- Le 3^{ème} enfant : 1 part,**
- Les enfants supplémentaires à partir du 4^{ème} : 0,5 part,**
- Les enfants handicapés : +0,5 part,**

Il est précisé que le quotient familial plancher et le quotient familial plafond retenus pour l'ensemble des prestations sont les suivantes :

QF PLANCHER 300

QF PLAFOND 1800

Il est précisé également que le prêt d'instruments de la Maison de la Musique aux élèves du Conservatoire est assuré à titre gratuit.

Les autres modalités d'application de la grille tarifaire de la Cité des Arts sont ainsi fixées :

- *Application du quotient familial en cours de validité,*
- *Application d'un forfait fixe pour les autres usagers n'habitant pas le territoire Grand-Orly Seine Bièvre*
- *Application du quotient familial et réduction de 50% sur le tarif des cours de la Maison de la Musique, pour les élèves participant régulièrement à l'Harmonie de Viry-Chatillon,*

- Application d'une réduction de 20% sur les tarifs à partir de l'inscription à un deuxième cours de la Cité des Arts (Maison du Théâtre, Maison de la Danse, Maison des Arts Plastiques, Maison de la Musique) quel que soit son lieu de domicile,
- Application d'une réduction de 20% à partir de la deuxième inscription à la Cité des Arts (Maison du Théâtre, Maison de la Danse, Maison des Arts Plastiques, Maison de la Musique) au sein d'une même famille, quel que soit son lieu de domicile,
- Application d'une réduction de 20% sur les stages de pratiques artistiques pour les titulaires du « Pass'Jeunes » de la ville de Viry Chatillon,
- Inscription réalisée pour l'ensemble de l'année,

- Les droits annuels de scolarité sont facturés chaque trimestre avec un premier versement de 50% puis deux versements de 25% chacun,
- Pour toute nouvelle inscription, les deux premières séances sont considérées comme cours d'essai,
- En cas d'abandon après ces deux cours d'essai, les droits de scolarité ne seront pas dus, sous réserve :
 - D'une demande d'annulation écrite avant le 15 octobre de l'année,
 - Ou dans les 15 jours qui suivent les deux cours d'essai, en cas d'inscription en cours d'année.

- **Tout abandon de l'activité signalé, par écrit, avant le 31 décembre 2018 dispensera du solde de la facture,**

- **En cas d'abandon de l'activité en cours d'année pour cause de déménagement ou maladie, remboursement au prorata des présences de l'élève aux cours, sur présentation d'une attestation ou d'un certificat médical,**
- **Application d'une réduction de 50% sur les tarifs, pour les inscriptions à compter du 15 février 2020.**

TARIFS RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE VIRY-CHATILLON 2019/2020

Le réseau des bibliothèques, formé par la Médiathèque, la bibliothèque de proximité Montesquieu et la Ludobibliothèque Emile-Bayard, propose une offre de collections, de services et d'actions culturelles à destination des Castelvirois.

Conditions d'inscription et modalités de mise en œuvre :

1. **Gratuité** pour tous en matière d'accès et de consultation des documents, des espaces lecture, multimédia, images et sons.
2. **Gratuité** pour les Castelvirois et les élèves scolarisés à Viry-Chatillon, ainsi que les habitants du Grand Orly Seine Bièvre, pour le prêt des collections de la Médiathèque, de la bibliothèque Montesquieu et de la Ludothèque-bibliothèque (livres, revues, partitions, jeux, tous documents visuels, sonores) et l'accès aux ressources numériques.
3. **Droit annuel d'inscription** forfaitaire pour les usagers n'habitant pas le territoire du Grand Orly Seine Bièvre (tarif unique pour toutes tranches d'âge) fixé à **58 €**.
4. **Participation en cas de perte ou de non restitution d'un document, d'un jeu, d'un costume :**

En cas de perte d'un document, d'un jeu, d'un costume, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document, jeu, costume ne peut être remplacé à l'identique ou si l'usager ne se manifeste pas suite à la non restitution d'un document, un remboursement sera demandé.

Si ledit document est soumis au droit de l'audiovisuel (vidéo, cassette, dvd ou cédérom), un remboursement forfaitaire de 50 € sera demandé.

Nous intégrons dans le montant forfaitaire de remboursement une partie des coûts de gestion pour la collectivité des rappels et de la facturation faits aux usagers.

DOCUMENTS	Montant du remboursement
VIDEO, CASSETTE, DVD OU CEDEROM si soumis au droit de l'audiovisuel	50.00 €
ALBUM	25.00 €
BD	25.00 €
CD	25.00 €
ROMAN	25.00 €
PARTITION	25.00 €
DOCUMENTAIRE	25.00 €
LIVRE CD	25.00 €
POCHE	25.00 €
MANGA	25.00 €
JOUETS	En fonction du prix catalogue fournisseur
COSTUME	En fonction du prix catalogue fournisseur
JEUX DE SOCIETE	En fonction du prix catalogue fournisseur

Tarifs réseau des Médiathèques des Portes de l'Essonne 2019/2020

L'adhésion au réseau des médiathèques des Portes de L'Essonne (Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Morangis), pour le public résidant, travaillant ou étudiant sur le territoire du Grand Orly Seine Bièvre est gratuit

En cas de non-retour des documents dans les délais impartis et après trois rappels envoyés, il est émis un titre de recettes cumulant forfaitairement les coûts des documents empruntés

La grille des tarifs applicable à compter du 1er septembre 2019 dans les médiathèques du réseau est la suivante :

	Grand-Orly Seine Bièvre	Hors du périmètre Grand-Orly Seine Bièvre
Inscription annuelle	Gratuit	Gratuit
Accès internet	Gratuit	Gratuit
Prêt de documents	Gratuit	40 €
Documents non rendus		
- Livre	10.00 €	10.00 €
- CD audio	15.00 €	15.00 €
- DVD	40.00 €	40.00 €
- Autre document	3.00 €	3.00 €
Coût forfaitaire après 3 rappels envoyés		
Photocopies/impressions N&B		
- A4 R/V	0.10 €/p	0.10 €/p
- A3 R/V	0.20€/p	0.20€/p
Carte de photocopies (chargement par 10 copies)	1.00 €	1.00 €
Minimum de recharge d'une carte de photocopies	0.5 €	0.5€
Sac « réseau des médiathèques »	1.00 €	1.00 €

Ecole et Espace d'Art Contemporain Camille LAMBERT à Juvisy-sur-Orge

Tarifs annuels 2019/2020

Quotient	Tarif annuel		15 séances	
	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans
Quotient A	70.00 €	80.00 €	39.00 €	45.00 €
Quotient B	80.00 €	95.00 €	45.00 €	57.00 €
Quotient C	95.00 €	111.00 €	57.00 €	65.00 €
Quotient D	111.00 €	128.00 €	65.00 €	74.00 €
Quotient E	128.00 €	153.00 €	74.00 €	86.00 €
Quotient F	153.00 €	180.00 €	86.00 €	104.00 €
Quotient G	180.00 €	211.00 €	104.00 €	120.00 €
Quotient H	211.00 €	244.00 €	120.00 €	141.00 €
Quotient I	244.00 €	291.00 €	141.00 €	172.00 €
Quotient J	291.00 €	340.00 €	172.00 €	198.00 €
Quotient K	340.00 €	399.00 €	198.00 €	235.00 €
Quotient L	399.00 €	467.00 €	235.00 €	281.00 €
Elèves ne résidant sur le territoire de l'EPT	467.00 €	492.00 €	281.00 €	287.00 €

1 kg de terre (faïence et grès)	2.00 €	
1kg de porcelaine	5.00 €	
	Tarif normal	Elève de l'école d'art
Stage particulier hors cursus avec intervention d'artiste	62.00 €	29.00 €

DISPOSITIONS SPECIFIQUES		
Pratique d'un deuxième atelier	-50%	sur le tarif d'un atelier
Pratique d'un troisième atelier	-75%	
« Réduction pour inscription multiple d'élèves d'une même famille (foyer fiscal) . Cette réduction est appliquée après classement des élèves par ordre dégressif des coûts d'inscription. Les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier du tarif moins 21 ans sur présentation d'un justificatif de scolarité».	Pour le 1er élève	Plein tarif
	Pour le 2ème élève	-20%
	Pour les élèves suivants	-50%
« Les élèves de moins de 26 ans en préparation à l'entrée dans les écoles d'art ont accès gratuitement à certains ateliers. Pour les élèves participant à l'atelier préparatoire à l'entrée aux écoles d'art, le tarif au quotient est appliqué aux résidents et aux non-résidents de l'EPT. »		
L'inscription est annuelle : l'année entière est due même en cas d'abandon en cours d'année (sauf pour la première année). Le tarif est annuel. Le règlement peut être effectué en deux fois. Un prorata pourra être appliqué en cas d'inscription en cours d'année et en cas de fermeture exceptionnelle pour raisons techniques.		

Cinéma La Tournelle à l'Haÿ-les-Roses 2019/2020

Séance cinéma

- Plein tarif : 6.20 €
- Tarif réduit : 5 €
- Tarif KinoKids : 4.20 €
- Tarif groupe : 3 €
- Tarif évènement : 4.20 €
- Tarif Ciné Tétine : 3.50 €
- Carte d'abonnement : 40 € pour 10 séances, Valable 1 an

Supplément séance projection en 3D

- Plein tarif : supplément de 2 €
- Tarif réduit : supplément de 1 €
- Carte d'abonnement : supplément de 1 €

CONDITIONS TARIFAIRES :

Tarif réduit

1. Sur présentation d'un justificatif pour les publics suivants : moins de 25 ans, étudiants, apprentis, carte famille nombreuse, personnes handicapées et accompagnateur, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, retraités.
2. Tarif réduit pour toutes les séances du lundi à l'exception des séances « KinoKids » et des séances organisées dans le cadre d'animations ponctuelles pouvant tirer parti du vecteur film.
3. Pour les séances du mercredi de 18h00 et de 20h30

KinoKids

Tarif préférentiel unique qui s'applique aux spectateurs des programmes dédiés aux jeunes publics désignés sous le vocable « KinoKids ». Il s'applique toute l'année aux séances Kinokids :

- du mercredi, samedi et dimanche
- pendant les vacances scolaires
- pour toutes les séances organisées dans le cadre d'animation ponctuelle pouvant tirer parti du vecteur du film.

Tarif Groupe

Il s'applique pour toutes les séances aux publics suivants : centres de loisirs, scolaires, comités d'entreprises, comités d'œuvres sociales, associations, organismes de droit public et privé sur réservation ou sur la base de pré achat de billets.

Le tarif groupe s'applique également aux animations désignées sous le vocable « ciné tétine » qui concerne des projections spécifiquement dédiées aux tout-petits à partir de 18 mois organisées pour des groupes (crèches et divers établissements d'accueil petite enfance).

Carte d'abonnement

Elle est non nominative et utilisable à toutes les séances. Elle a une durée de validité de un an et 10 séances à compter de sa date d'achat. Elle peut être utilisée plusieurs fois dans la même journée.

Manifestations

Dans le cadre de manifestations initiées par la profession, les tarifs définis à cette occasion pour chaque manifestation par les organismes professionnels partenaires organisateurs se substitueront aux présents tarifs pendant toute la durée de la manifestation.

Gratuité

Le principe de gratuité est prévu dans le cadre de l'exploitation de l'équipement et se traduit par l'octroi ponctuel de billets gratuits notamment dans le cadre de diverses manifestations visant à promouvoir le cinéma en fonction des objectifs de la politique de communication de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ou de la ville de l'Haÿ-les-Roses.

Tarifs spécifiques suivants :

- Ecole et cinéma : 2 €
- Collège au cinéma : 2,50 €
- Ciné Junior : classes et groupes : 2,60 € / Individuels : 2,80 €

La Ville de L'Haÿ-les-Roses a exprimé le souhait de voir programmés de manière ponctuelle, des opéras préenregistrés au Cinéma la Tournelle.

Dans une logique de co-programmation et dans un objectif d'élargissement des propositions culturelles faites aux L'Haÿssiens, des tarifs spécifiques quant à la projection de ce type d'œuvres doivent être créés, selon les conditions données par leurs distributeurs.

- Plein tarif : 15 €
- Tarif réduit pour les moins de 16 ans : 12 €